



Date d'envoi de la convocation
17 mars 2021

Elus en exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : 0
Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Étaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSÉ, Mme Christine POIRIER, M Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER, Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h05), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD (arrivée à 18h05), Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivé 18h05), Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU

Absents représentés : /

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRAUDON

Diffusion Original : Registre /Copie : Finances

DL 2021-03-22-8-5 - Restauration de la statue Sainte Rose et du retable et demande de subvention à la DRAC

Depuis l'incendie de l'église en 2015, la statue Saint Rose est conservée à l'étage de l'atelier du service technique dans un châssis en bois. Conformément à la demande de la Conservatrice du Département, il est impératif que cette statue revienne en son lieu d'origine.

Selon le rapport émis par la spécialiste de conservation et restauration d'œuvres sculptées qui a été contactée :

- 1- Sainte Rose présente un encrassement, quelques soulèvements de polychromie et quelques lacunes,
 - 2- Le retable qui doit l'accueillir présente un fort encrassement de la totalité. Le socle maçonné devant recevoir la statue présente des manques importants de son volume et du décor frontal.
- D'autres travaux sont à prévoir comme les moulures, les joints etc.

Deux professionnels ont été sollicités, seul un a répondu. Le devis pour la restauration de l'ensemble s'élève à 10 564.00 € HT.

La DRAC serait susceptible de financer ces travaux à hauteur de 40 % du montant HT.

Il est proposé au conseil municipal le plan prévisionnel de financement :

COUT PREVISIONNEL DU PROJET	10 564.00 € HT	12 676.80 € TTC
REPARTITION DU FINANCEMENT	% DU MONTANT TOTAL	MONTANT TTC
Autofinancement (sous-total)	60 %	7 606.08 €
Fonds propres	20	2 535.36 €
Emprunts		
Mécénat (Fondation du Patrimoine)	40	5 070.72 €
Autres		
Aides publiques (sous-total)	40 %	5 070.72 €
Union Européenne		
Etat		
Conseil Régional (DRAC)	40 %	5 070.72 €
Conseil départemental		
EPCI		
Commune		
Autres		

Accusé de réception en préfecture
037-213702251-20210322-DL2021032285-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

Après en avoir délibéré par 22 voix pour, le conseil municipal décide :

- Accepter la restauration de Saint Rose et du retable,
- Accepter le plan prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à faire la demande de subvention à la DRAC
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à faire les démarches nécessaires à la récolte des dons,
- Mettre au budget la dépense afférente,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

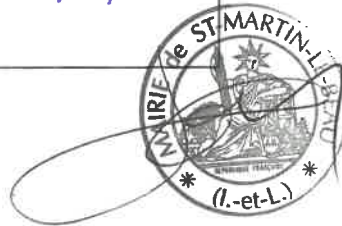
Saint-Martin-le Beau, le 26 mars 2021

Pour extrait, certifié conforme

Alain SCHNEL,

Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu
De la publication le 29/03/2021
Alain SCHNEL
Maire



Accusé de réception en préfecture
037-213702251-20210322-DL2021032285-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021